DELIBERATION N° 2017/237

Attribution d'une subvention à l'Association Dumbéa Communication pour l'année 2017-2018 et autorisation donnée au maire à signer une convention de partenariat

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 19 juillet 2017,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie.

VU la délibération n° 2016/408 du 7 décembre 2016 approuvant le budget primitif 2017 de la Ville de Dumbéa,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/45 du 17 mai 2017,

La réunion conjointe des commissions municipales intitulées « sport-culture-animations-vie associative » et « éducation jeunesse » entendue en séance du 5 juillet 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

ARTICLE 1er /

D'attribuer une subvention à l'Association Dumbéa Communication pour un montant de deux millions (2.000.000) francs CFP au titre de la participation de l'association à la couverture médiatique et promotionnelle des opérations municipales.

ARTICLE 2 /

D'autoriser le maire à signer avec l'Association Dumbéa Communication la convention de partenariat 2017/2018 dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 3 /

La dépense correspondante sera imputée au budget principal de la Ville, exercice 2017, en section de fonctionnement, au chapitres 65 « autres charges de gestion courante ».

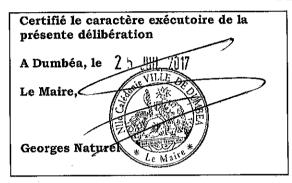
ARTICLE 4/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 /

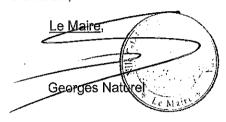
Le Maire et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 19 JUILLET 2017



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 19 JUILLET 2017



 DESTINATAIRES:

 SUBD. ADMINIS. SUD
 1

 SG
 1

 AFFICHAGE
 1

 SFB
 2

 SERVICE DE LA CULTURE
 1

 DCJSP
 1

 TRESORIER PROVINCE SUD
 1

INTERESSEE